

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA KADEY

COMMUNE DE KENTZOU

SERVICE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

KADEY DIVISION

KENTZOU COUNCIL

INTERNAL ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT SERVICE FOR PUBLIC
CONTRACTS

APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT

N° 004 /AONO/RE/DK/C.KENTZOU /SG/ SIGAMP/CIPM/2026 DU 17/ 01/ 2026 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR 35 LAMPADAIRES SOLAIRES
DONT CHEFFERIES 05, SEMBE 05, GOMALA 05, SANDJI I 05, BOMBE SATO 04, GBADJILA 01, BANDA
05 ET GBOLE GBOLE 05 ARRONDISSEMENT DE LA BOMBE, DEPARTEMENT DE LA KADEY,

REGION DE L'EST

Le Maire de la Commune de KENTZOU, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de KENTZOU, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux sus-indiqués.

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

La présente Appel d'Offres a pour objet les travaux d'éclairage public par 35 lampadaires solaires dont chefferies 05, sembe 05, gomala 05, sandji 1 05, bombe sato 04, gbadjila 01, banda 05 et gbole gbole 05, Arrondissement de la bombe, Département de la kadey, Region de l'Est. Il est à noter que les prestations objet du présent Appel d'Offres sont constituées d'un lot unique.

2. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'investissement Public(BIP) MINEE 2026.

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX

La consistance des travaux comprend :

- Installation Chantier ;
- Etudes et piquetage ;
- Fouilles en terrain latéritiques dimensions 600mmX600mmX1500mm ;
- Massif bétonné 500mmX500mmX1500mm ;
- Fourniture et pose poteau en acier galvanisé ($D \geq 40\text{cm}$) et des lampadaires solaires à une crosse : Luminaire LED ($\text{LED} \geq 100\text{W}$) ;
- Fourniture et pose de lampadaires solaires à deux crosses : Luminaire LED ($\text{LED} \geq 100\text{W}$) ;
- Abattage et élagage ;
- Transport de matériel ;

- Plan de recollement.

Soit un total de **35 lampadaires solaires** à installer

4. DELAI D'EXECUTION ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage est de **trois (03) mois**. Les travaux seront livrés dans la ville de KENTZOU, Département de la Kadey.

5. COUT DU PROJET

Le coût des prestations est de : **Quarante Cinq millions (45 000 000) FRANCS CFA TTC**

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à toutes Sociétés, Entreprises ou Groupes d'Entreprises catégorisées ou non de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des énergies renouvelables par ailleurs justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du Présent Appel d'Offres.

7-CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu aux heures ouvrables au Service des Affaires Générales de la Mairie de KENTZOU sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **50 000 (cinquante mille francs CFA)** payable à la Recette Municipale de la Commune de KENTZOU.

8. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire établi selon le modèle indiqué dans le Dossier de consultation, par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances et dont le montant est de **neuf cent mille (900 000) Francs CFA**. Le cautionnement provisoire devra être valide pendant cent vingt (120) jours, à Compter de la date limite de remise des offres. L'absence du cautionnement provisoire dans un dossier de soumission entraîne l'élimination de l'offre. Le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif pour le soumissionnaire déclaré attributaire ou après publication des résultats pour ceux n'ayant pas été retenus.

Les chèques bancaires mêmes certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

9. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service des Affaires Générales de la Commune de Kentzou sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune de KENTZOU d'une somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille francs CFA)** correspondant au frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

10. REMISE DES OFFRES

Les offres rédigées en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme tels devront être déposées sous pli fermé contre récépissé au Service des Affaires Générales au plus tard **le 17/ 02/ 2026 à 10 heures précises**, heure locale et elle devront porter la Mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT

**N° 004 /AONO/RE/DK/C.KENTZOU /SG/ SIGAMP/CIPM/2026 DU 17/ 01/ 2026 EN
PROCEDURE D'URGENCE**

**POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR 35 DONT CHEFFERIES 05,
SEMBE 05, GOMALA 05, SANDJI 1 05, BOMBE SATO 04, GBADJILA 01, BANDA
05 ET GBOLE GBOLE 05, ARRONDISSEMENT DE LA BOMBE, DEPARTEMENT
DE LA KADEY, REGION DE L'EST.**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

11. RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres devront respecter le mode de séparation de l'offre financière, administrative et technique. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement particulier d'Appel d'Offres.

12. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **17/ 02/ 2026 à 11heures** précises, heure locale, dans la salle multifonctionnelle de KENTZOU par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de KENTZOU siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier et d'un observateur indépendant.

Toute Offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif entraînera le rejet pur et simple de l'Offre, de même que le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'Offres.

13. CRITERES D'EVALUATION

A. LES CRITERES ELIMINATOIRES

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit de :

- ✓ Fausse déclaration ou pièce falsifiée et pièces scannées;
- ✓ Offre dossier administratif non-conforme aux prescriptions du DAO, suivant les dispositions de l'article 28 du RGAO après les 48 heures accordées par la CIPM ;
- ✓ Absence de la caution de soumission ;
- ✓ Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;

- ✓ Absence de l'Attestation de catégorisation ou de la copie de la décision rendant publique la classification dans une catégorie donnée en vue de participer à une consultation dans le secteur des BTP pour les entreprises catégorisées. (En cas de concurrence l'entreprise catégorisée est qualifiée au détriment de celle qui ne l'est pas) ;
- ✓ Note des critères valides inférieure à 51/73 soit 80%.

B.CRITERES DE QUALIFICATION (ESSENTIELS)

Les critères dits essentiels sont primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux objet de l'Appel d'Offres. Ils porteront sur :

A- Présentation de l'offre	02 éléments
B - Références	07 éléments
C - Personnel d'encadrement	11 éléments
D - Organisation-Planning-Méthodologie	05 éléments
E - Matériel	05 éléments

14. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs Offres pendant 90 jours (03 mois) à partir de la date fixée pour la remise des offres.

15. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre technique satisfaisante égale à au moins 70% de oui et l'offre financière la moins-disante et jugée conforme au DAO, à moins que le Soumissionnaire en question ait un contentieux en cours pour mauvaise exécution des travaux antérieurs.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service des Affaires Générales de la Commune de KENTZOU, téléphone 694881825

Fait à Kentzou le 17 JAN 2026
LE MAIRE DE LA COMMUNE KENTZOU



Ampliations :

- SOPECAM (pour publication)
- MINMAP YDE
- MINMAP DRE/DD-KDY
- ARMP C&S - DG ARMP
- PREFET KADEY
- DD MINDEVEL KADEY
- DD MINEPAT KADEY
- CIPM (Information)
- CHRONO